Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260212-2026_01_09-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 5 février 2026 **Date publication** 17 février 2026 Présents : 14 Votants : 17	L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Jean-Luc MAHÉ, Chrystèle CADIN, Louis LE HÉRISSÉ, Pierrick GIBET, Martine JOUAN-TALIBART, Pascal BOINET, Patrick RABET, Élisabeth ROUTIER, Marie-Claude LESNE, Catherine CHÉNY, Dany LE DIGUERHER, Adeline MOISAN **Absents :** Daniel BOURGES (pouvoir à Thierry ANDRIEUX), Sandrine HERVY (pouvoir à Catherine CHÉNY), Pascal CARLO (pouvoir à Patrick RABET) **Secrétaire :** Jean-Luc MAHÉ

2026-01.09 – Signature d'une convention d'occupation du domaine public routier départemental à la suite de la création d'un chemin piéton situé « rue d'Aval »

Le 26 février 2025, le conseil municipal actait la création d'un chemin piéton le long de la rue d'Aval afin de sécuriser la circulation piétonnière. Les travaux ont été réalisés au printemps 2025 par l'entreprise Clément PINCEMIN.

Une subvention du Conseil Départemental des Côtes d'Armor au titre des amendes de police avait été demandée, et obtenue pour un montant de 2 361 €.

Les aménagements se situant sur le domaine public départemental, il convient de solliciter l'accord du Conseil Départemental, seul habilité à autoriser les interventions sur son domaine public routier, à préciser les dispositions prévues, à définir les modalités de réalisation des travaux ainsi que celles d'entretien ultérieur.

Une convention d'occupation du domaine public routier départemental établie entre le Conseil Départemental et la commune de Hénon formalise l'autorisation de cet aménagement et ses conditions.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260212-2026_01_09-DE

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Vu *la délibération n°2025-02.15 en date du 26 février 2025 approuvant ce projet et sollicitant le Conseil Départemental pour une subvention au titre des amendes de police ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Jean-Luc MAHÉ, 2ème adjoint ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec le Conseil Départemental une convention d'occupation du domaine public routier départemental, tout autre document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 12 février 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Jean-Luc MAHÉ

MAIRIE de HÉNON 22150 CÔTES D'ARMOR